Vol V — MORINVILLE Alberta, 22 Mai, 1913 — No. 12

LE PROGRES

M.-Eugene Chartier, Directeur — "Aux Energiques l'Avenir"

"NOS AMIS LES CANADIENS"

TEL est le titre du dernier livre publié par M. Arnould. Histoire, psychologie, littérature, colonisation, immigration, péril irlandais, etc. En un mot tous les problèmes canadiens sont étudiés.

C'est un livre suggestif. L'auteur a mis en relief nos qualités et nos défauts. Tour à tour profond et superficiel dans le fond, tour à tour chatié et banal dans la forme, Monsieur Arnould a grossi nos défauts et nos qualités. Ce livre manque d'équilibre. L'a-t-il fait consciemment? Est-ce tactique d'écrivain?

En tous cas cet ouvrage nous obligera à la réflexion et à la réforme. M. Siegfried avait mieux saisi la situation politique et les tendances des deux races. Etranger à notre foi M. Siegfried n'avait pas saisi en détail les caractères de l'âme canadienne. M. Arnould a voulu y suppléer.

M. L'abbé Filiatrault lui reprocha d'avoir inventé ou exagéré plusieurs de nos défauts relatifs, au sport, à nos étudiants à la presse, à notre ignorance religieuse. M. L'Abbé Roy à son tour reprit la critique mais sur un ton de modestie et de modération.

Le livre de M. Arnould serait excellent, ses jugements sur nos mœurs et nos espérances seraient definitifs si dans une nouvelle édition il voulait corriger certaines pages et moins généraliser ses conclusions.

Qu'il s'inspire des reserves signalées par l'Abbé Roy et L'Action Sociale.

Qu'il ne s'émeuve point des censures excessives de la Revue Canadienne, de la Presse et de la Patrie. Il semble que ces périodiques aient puisé leurs idées à la même source. "Cette campagne artificielle de presse ne durera pas. La mesure de nos réserves embrasse toute la différence du ton, de dignité et de valeur qui existe entre les deux abbés.

M. Arnould aurait évité l'amertume des critiques de Montréal s'il avait pu à l exemple de M. Lamy "ennoblir tout ce qu'il touche et "spiritualiser" ses conseils en les revêtant d'urbanité."

L. A. G.

LE REVEIL NATIONAL

Le public a accueilli avec enthousiasme l'initiative prise ces jours derniers par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui a décidé de substituer aux manifestations d'apparat du 24 juin, une démonstration qui portera le nom de "Fête de la Pensée Française".

Dans une lettre publique, le Président-Général, Monsieur Olivar Asselin, décrit ainsi le mode d'action qu'entend adopter la Société pour la célébration de notre fête nationale.

"Nous avons cru devoir instituer, dit-il, en même temps que la Fête de la Pensée Française, l'œuvre du Sou de la Pensée Française. Le Sou de la Pensée Française sera recueilli chaque année à Montréal et dans les environs au profit des œuvres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de la manière usitée dans les "Tag days" anglais avec cette innovation toutefois que les donateurs seront marqués non pas d'une étiquette, mais d'une jolie fleur pour être plus précis: d'une petite pensée......française. Cette année, le produit en sera versé au comité de dépense de l'enseignement français dans l'Ontario".

Aussitôt des comités d'organisation se sont formés. Le Comité général composé d'une centaine de membres a nommé un comité exécutif.

Un second comité dit consulatif composé de quarante membres, tous faisant partie de la Fédération Nationale féminine a été fourni également. Ce Comité a confié à son secrétaire, le soin d'organiser le service des distributrices, car ce seront nos jeunes filles qui seront appelées à recueillir l'obole du Sou de la Pensée Française.

L'œuvre de la "Pensée Française" n'aura pas de limites; tous seront invités à y participer. Les organisateurs dans ce but adressent aujourd'hui même, un appel aux sociétés-sœurs des principaux centres.

Et pour que l'œuvre franchisse avec succès sa première etape, le comité général s'adressera d'abord aux instituteurs des 6000 écoles de langue française de la Province et leur demandera de recueillir de chacun de leurs élèves un cinq sou qui sera versé au fonds du 24 juin, lequel sera destiné à la défense des droits de la langue française chez leurs petits compatriotes de l'Ontario.

NOTES POLITIQUES

Tout est consommé, jeudi soir, quelques minutes avant minuit, M. Borden a fait voter la troisième lecture de la loi pourvoyant au don de $35,000,000. La division du vote a été de 101 à 68, donnant une majorité de 33 voix pour le gouvernement. Le sort du bill naval est désormais entre les mains du Sénat.

NOUVELLES ETRANGERES

Massacres

Des dépêches de Vienne, Autriche, affirment que les Monténégrins font des massacres d'Albanais et que leurs troupes se mutinent.

Dommages

La commission des finances de la Douma rapporte que la guerre des Balkans a causé au commerce et à l'industrie de la Russie des pertes au total de $60,000.000.

D'un autre côté les rapports officiels établissent comme suit les pertes de la Bulgarie au cours de la guerre qui vient de finir-tues, 330 officiers et 29,711 soldats: blessés, 950 officiers et 52,550 soldats: manquant à l'appel 5,800 hommes.

Tarif americain

Le Sénateur Pemrose, au Congrès de Washington, dénonce vigoureusement le nouveau tarif des Démocrates et l'appelle "l'assassinat de l'industrie.

Autonomie

Par suite d'une entente avec la Russie, la Chine s'est résolue à concéder l'autonomie politique complète à la Mongolie extérieure.

Les suffragettes

Voici que les suffragettes militantes d'Angleterre recourent aux bombes, pour accentuer leur propagande; l'une de ces machines infernale est retrouvée dans un convoi de chemin de fer et une autre est envoyée à un juge.

Cyclone

Un désastreux cyclone ravage l'Etat du Nebraska, rasant la ville de Seward et causant une dizaine de pertes de vie.

A TRAVERS LE CANADA

Borden a Toronto

Le premier ministre Borden a reçu un bon accueil à Toronto lundi dernier au soir. Il était accompagné de MM. Hazen, Pelletier et Sir Whitney.

Un fait assez saillant s'est produit durant le discours de M. Borden. Le nom du chef de l'opposition, Sir Wilfrid Laurier ayant été prononcé, on entendit des bravos. Des "amis bien nourris" s'empressèrent de contrebalancer ce mouvement par des cris de Vive Borden.

Train exhibition

La semaine dernière est parti de Montréal le "train exhibition de l'industrie canadienne" dont Montréal fournit 4 wagons et Toronto 5 et qui va parcourir tout le Canada de l'Ouest. Soixante et cinq différentes maisons industrielles ont pris part à l'organisation de ce convoi original.

La Societe St-Jean-Baptiste

La Société St-Jean-Baptiste de Québec, réunie en assemblée générale, hier soir, déclare, par résolutions motivées, qu'elle est tout à fait désireuse de venir en aide à nos compatriotes canadiens-français de l'Ontario, et qu'elle prend incontinent des mesures pour le faire, mais qu'elle ne saurait, en ce qui la concerne, renoncer, pour ce faire, au vieux programme traditionnel des célébrations populaires de notre fête nationale, la St-Jean-Baptiste.

Greve

Les United Miners of America, à base socialiste, réussissent à imposer la grève, contre leur gré, à la masse des travailleurs, dans les charbonnages de Vancouver, C.A

Elevateurs

Le gouvernement fédéral se propose de construire lui-même des élévateurs à grain, le long des principaux réseaux de voies ferrées, dans l'Ouest, et d'en surveiller lui-même le fonctionnement.

La recolte

Les perspectives de la récolte des céréales, au Canada, sont des plus encourageantes.

NOUVELLES D'EDMONTON

Suicides a Edmonton

Il semble régner une épidémie de suicides à Edmonton, depuis quelque temps. Un autre désespéré s'est logé une balle dans la tête.

Mlle Marie LeCerf, fille de notre représentant à Edmonton, M. Jules LeCerf, a fait dimanche dernier ses premiers vœux dans la Congrégation des Sœurs de Charité de Notre Dame des Monts, à Evron, France.

M. l'Abbé Rémi Guertin, curé de Legal, a subi une opération à l'Hôpital Général d'Edmonton. L'opération a été heureuse.

Une famille française, établie à Edmonton depuis trois ans, retourne dans la "doulce France" avec une fortune de vingt mille piastres.

La construction

La construction sera des plus actives, cette saison, dans la Capitale. Des millions de dollars seront dépensés: les maisons commerciales, les entrepots, les églises, les écoles, les agrandissements d'hopitaux, les hotels, les théâtres sont actuellement en construction.

Abattoirs Burns

La Compagnie Burns est à construire à Nord-Edmonton un plant qui coûtera $250,000. Près de 300 personnes y trouveront de l'ouvrage.

Cercle Jeanne D'Arc

Cette société organisée depuis peu par des jeunes gens et des jeunes filles de bonne familles d'Edmonton pour donner des représentations dramatiques, fera ses débuts jeudi 22 Mai p. m. à 8¼ hrs dans la salle de l'Ecole séparée par:

LES CROCHETS DU PERE MARTIN

Comédie dramatique en trois actes

Les jeunes artistes-amateur qui ont entrepris la tâche ardue de nous régaler de temps en temps d'une bonne comédie française, s'y sont donnés de tout cœur et, admis à apprécier leur jeu dans une de leurs répétitions. Nous devons les féliciter en général de leurs talents qui méritent certainement une réussite; d'autant plus que des décors commandés exprès pour la pièce rehausseront encore la mise en scène. Nul doute qu'aucun parlant-français d'Edmonton ne manquera d'assister à cette ouverture.

Dans le concert donné dimanche dernier par les Artisans-canadiens d'Edmonton, le Dr. Harwood a donné une petite conférence très gouttées sur les microbes des maladies contagieuses, leur cause, les moyens de les guérir trouvés par Pasteur et surtout sur les moyens de les prévenir par l'hygiène.

Cette conférence a plu énormement et il est question de renouveler ce genre de distraction dans la prochaine soirée.

Il y a eu comme d'habitude la partie d'euchre avec des heureux et des malheureux, du chant, de la musique et du comique. Comme les autres fois tout le monde est sorti satisfait de sa soirée.

NOUVELLES LOCALES

Personnel

M. l'Abbé Gauthier et M. Hormidas Boissonnault ont représenté nos compatriotes à la réunion préparatoire pour le Congrès du Parler Français à Edmonton.

M. Décarie, président du Club National, et M Jules LeCerf, d'Edmonton, étaient à Morinville, mardi dernier. Ils nous ont fait l'honneur d'une visite à nos bureaux. Tous nos lecteurs seront heureux d'apprendre que ce Club patriotique est désormais sur des bases absolument solides. Les Canadiens-Français et tous ceux qui parlent notre belle langue seront heureux d'y appartenir.

Deux compatriotes des Etats-Unis, MM. Moise Petit, de Providence, R. I., et Eugène Rondeau, du Wisconsin, étaient à Morinville, samedi dernier. Ils étaient accompagnés de M. Pierre Provost, qui les amenait à Légal pour y visiter des terres. Bienvenue à nos compatriotes qui nous reviennent.

M. J. D. Hamilton, le gérant de la Banque Royale d'Athabasca Landing, nous a laissés vendredi dernier pour prendre son nouveau poste.

M. J. A. McMillan, le nouveau gérant, est maintenant à ses bureaux. Il est arrivé parmi nous depuis près d'une semaine.

M. J. Lefaivre, d'Edmonton, a passé la semaine à Morinville.

M. Lafranchise, le propriétaire de "L'Etoile de St-Albert, était parmi nous dimanche dernier. Il nous a rendu une visite au Progrès.

Pour nos compatriotes

Que nos compatriotes n'oublient point qu'il y a de belles fermes à prendre dans Picardville, centre canadien-français. Le dévoué curé d'Edison et Picardville, M. l'Abbé LeCerf, sera heureux de donner toutes les informations qu'on pourrait désirer sur cette riche région.

Chez J. A. McNeil, tabaconiste bien connu d'Edmonton, un neveu offrait l'autre jour un cigare de marque à son oncle à héritage.

—Un "londrès", mon cher vieux?

Et l'oncle, qui ne fume que du "canayen" de répondre.

—Un "drès" suffira. Les cigares de McNeil sont toujours trop longs.

Naissances

L'epouse de M. A. D. Robert, a donné naissance à une fille qui a reçu au baptême les prénoms de Marie-Rosalie-Gertrude.

Deces

Deux enfants sont décédés à Morinville dans le cours de la semaine dernière, Marie Octavie Eulalie, enfant de Monsieur Hermas Gibault, et Marie Claudine Jeannette enfant de M. F. Morin.

Funerailles

Vendredi dernier, ont eu lieu les funérailles d'Edouard Dubuc, fils de Charles Dubuc. Le défunt, né à Longueil, P. Q. n'était agé que de 23 ans. Il est décédé le 15 courant, à l'Hôpital d'Edmonton, des fièvres typhoides. Nos sympathies à la famille Dubuc.

Conseil

Nos conseillers municipaux se sont réunis deux fois mardi dernier. Dans l'après midi on a discuté le site probable et recommendable de la station du chemin de fer Edmonton & Dunvegan. Le Conseil s'est joint au Board of Trade pour recommander la construction de cette gare dans le centre de la ville. Nul doute que Morinville bénéficiera de ce nouveau chemin de fer. Dans la soirée, le conseil a discuté et adopté les règlements pour débentures.

Nouvel Acquereur

M. Arthur Levasseur s'est rendu acquéreur de l'écurie de louage qu'il avait lui-même vendu aux Messieurs Valiquette. M. Levasseur compte sur ses nombreux amis pour lui continuer un bienveillant patronage. Cette écurie, située sur la rue Champlain, sera d'ici peu l'une des meilleurs de notre ville.

LE CANADA ET LA MARINE

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

(Suite)

La question que nous avons à débattre aujourd'hui est celle dela défense de l'empire. Lorsque nous avons à nous occuper du danger d'un ennemi, auquel nous pourrions être appelés à faire face en aucun moment, allons-nous nous croiser les bras et ne rien faire tant que n'aura pas été réglée la question de savoir si oui ou non, nous aurons notre mot à dire dans toutes les questions de paix ou de guerre! Mon honorable ami est comme cet empereur de Constantinople, qui se rendait en Italie pour y discuter des problèmes de théologie, pendant que sa ville était à la veille d'être attaquée par les Turcs, qui, finalement, s'en sont emparées. Pendant que se débattra ici la question d'avoir voix dans les affaires relatives à la guerre ou à la paix, l'ennemi sera peut-être sur nous avant que nous l'ayons réglée. Nous n'aurons peut-être jamais l'occasion de la discuter. C'est une question très importante, et je n'ai garde de la rapetisser; mais il faut la discuter séparément, non pas conjointement avec celle-ci, si nous voulons avancer à quelque chose.

La question de savoir si nous aurons ou n'aurons pas voix dans toutes les affaires intéressant la paix ou la guerre est grosse de conséquences, et je ne voudrais pas me prononcer définitivement là-dessus dans le moment; mais il y a certaines objections qui, tout de suite, se présentent à mon esprit. Le service diplomatique de l'Angleterre est administré par le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, et il est aujourd'hui en aussi bonne main qu'il l'a jamais été. Ces sortes de négociations sont très minutieuses, très sérieuses, et doivent parfois être conduites dans le plus grand secret. Mon très honorable ami, si je ne me trompe, propose aux autorités britanniques qu'il y ait tout le temps en Angleterre un délégué du gouvernement canadien qui confère avec le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères sur toutes les questions susceptibles d'amener la guerre. Si la chose est accordée au Canada, elle devra l'être à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à l'Afrique du Sud et à Terre-Neuve, et je doute fort que le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères reçoive d'une pareille multitude de conseillers une aide bien efficace. Supposé qu'ils ne s'accordent point, ou encore qu'ils soient tous d'accord, comment pouvons-nous prétendre imposer notre volonté dans ces questions ou même y prendre part? Le ministère des affaires étrangères a eu, pas plus tard que l'année dernière, à discuter la question du partage de la Perse. Devons-nous penser que le Canada et toutes les autres colonies autonomes seraient invitées à débattre une semblable question avec le ministère des affaires étrangères?

(A suivre)

FEUILLETON DU "PROGRÈS"

Les Etrangleurs du Bengale

Louis Boussenard

(49)

Mistress Claudia, Sans-le-Sou, Marius et Johnny, habitués aux vastes randonnées à travers le monde, commençaient à se sentir un peu à l'étroit, dans l'hospitalière pagode, et vaguement soupiraient après de nouvelles aventures.

Le fakir, toujours défiant, craignant les embûches, ne pouvait se résoudre à leur donner la clef des champs et les priait de prendre patience.

Ayant mis en campagne quelques émissaires dévoués chargés de le renseigner sur l'état de l'opinion, il attendait leur retour pour se décider à quelque chose.

C'est alors que survint un incident, banal en soi, et qui devait avoir à brève échéance, des conséquences non moins terribles qu'inattendues.

C'était pendant une nuit d'orage qui tenait obstinément éveillés les hôtes de la pagode, sauf bien entendu Mary, toujours sous l'empire de la suggestion.

Il leur semblait entendre, malgré l'éloignement, malgré l'épaisseur des murrailles, malgré les rafales du vent et du tonnerre, les hurlements d'un chien.

Il n'y avait pas à s'y méprendre, ni à confondre avec les glapissements caractéristiques de l'hiene ou du chacal.

C'était bien un chien!

Patrick fit même cette réflection:

"Je ne me trompe pas... on dirait, en vérité, la voix de mon pauvre Bob que nous n'avons pas revu depuis la catastrophe du chemin de fer."

Et pendant tout le reste de la nuit, le jeune garçon fut hanté par cette pensée:

"Ce ne peut être que Bob!"

Aussi, n'y pouvant plus tenir, il fit part, dès l'aube, de sa supposition au capitaine qui de son côté, avait entendu les abois.

Tous deux se mirent incontinent à la recherche du fakir, et Sans-le-Sou ajouta:

"Si c'est réellement votre Bob, nous allons lui ouvrir les portes, et lui faire la réception méritée par son courage, son intelligence et son attachement.

Ils rencontrèrent bientôt le fakir et tous trois se rendirent sans retard vers l'unique entrée défendue comme l'on sait.

Les gardiens levèrent la herse et baissèrent le pont-levis.

On arriva dernière la porte de fer encastrée dans les blocs de granit.

Le fakir, toujours défiant, ouvrit le judas percé dans l'indestructible panneau et dit à Patrick:

"Que le jeune sahib regarde lui-même".

Patrick obéit et mit les yeux à l'ouverture.

Un cri de joie lui échappa, en reconnaissant l'animal couché, moribond, devant la porte, et qui, à la voix de l'Hindou, s'était levé.

(A suivre)

LE PROGRES

Publié chaque jeudi par La Compagnie de Publication Progressive à Resp Ltée

On devra adresser toutes communications à:

"LE PROGRES"
Morinville, Alberta.

JULES LECERF, REPRESENTANT A EDMONTON

PRIX DE L'ABONNEMENT.

CANADA .... $1.00 par an
ETATS-UNIS .... $1.50 " "
EUROPE .... $2.00 " "

CONVENTION FORESTIERE

La prochaine convention de l'Association forestière canadienne qui s'efforce de démontrer au public combien précieuse serait la présence de forêts sur les terres qui ne conviennent pas à l'agriculture, sera tenue a Winnipeg, Man. du 7 au 9 juillet. Déjà l'on a pris une bonne partie des dispositions qu'exige une telle réunion et le secrétaire de l'Association a été informé qu'à cette convention figureront les experts en sylviculture les plus en vue des deux côtés de la frontière internationale. On discutera surtout de questions intéressant les fermiers de la region des prairies, qui, depuis quelques années, ont déployé une grande activité pour créer des zones boisées d'abri et pour boiser certaines parties de la plaine. En outre, on s'occupera tout particulièrement de questions ayant trait à la protection des forêts contre le feu. Tout fait prévoir que l'assistance sera nombreuse tant de la part des gens des prairies que de celle d'intéressés appartenant aux régions de l'est et de l'ouest du Canada. En somme, on peut dire que, de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie-Anglaise, des représentants du monde forestier se proposent de de prendre part à cette convention.

Instituteurs Demandes

M. Wilfrid Gariépy, M. P. P. pour le comté de Beaver River, nous informe qu'il a plusieurs demandes d'instituteurs ou d'institutrices parlant anglais et français. Trois instituteurs ou institutrices trouveraient immédiatement de l'emploi en s'adressant à lui.

Il y a des gens qui semblent croire que toutes sortes de peintures sont bonnes pour les maisons, mais quand on voit la supériorité de celles qui ont été peinturées avec les peintures Ramsay, vendues par J. N. Côté, on reconnait notre erreur. Nos concitoyens devraient se procurer les Peintures Ramsay, les plus vieilles et les plus renommées.

On demande du foin et de l'avoine. Nous acheterons quelques chars de foin de mil de terre haute, et de la paille. Nous prendrons aussi quelques chars de bonne avoine à nourrir et demandons de bonnes qualités de pommes de terre précoces et semi précoces. Ecrivez-nous si vous avez à vendre quelques-uns des articles ci-dessus.

J. J. MURRAY & CO.
153 à 157 Ave. Queen Edmonton

A VENDRE

UN CHEVAL de voiture, brun, âgé de huit ans et pesant 1100 livres. Ayant déjà travaillé, ce cheval est apte à faire tous travaux de ferme. S'adresser pour plus amples informations au Directeur du "PROGRES".

Town of Morinville

ASSESMENT ROLL 1913.

Notice is hereby given that the assesment roll of the Town of Morinville for the year 1913 has been prepared and is now open to inspection at the office of the Secretary-Treasurer of the Town from 10 o'clock in the forenoon to 4 o'clock in the afternoon on every day which is not a public holiday except Saturday (and on that day from 10 o'clock in the morning to 12 o'clock noon) and that any ratepayer who desires to object to the assessment of himself or any other person must within thirty days after the date of this notice lodge his complaint in writing at my office. Dated this 22nd of May 1913.

J. B. DALPHOND,
Assessor.





CARTES PROFESSIONNELLES

Town of Morinville

BY-LAW No. 2.

A By-law to provide, by the issue of debentures, for the sum of Ten Thousand Dollars ($10,000,00) for the purpose of redeeming, subtituting to, and cancelling the debentures issued by the Town of Morinville for Ten Thousand Dollars ($10,000,00) under By-law No. 1;

WHEREAS by hypothecation of the debentures issued under By-law No. 1 of the Town of Morinville in favour of the Royal Bank of Canada, money has been raised and expended by the Municipal Council of the Town of Morinville for the purposes mentioned in said By-law No. 1; and

WHEREAS the said Bank has requested that the terms of repayment of the said debentures be be varied and the repayments effected by annual instalments in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years which the debentures are to run; and

WHEREAS no payment has been made by the said Town in respect of the said debentures; and

WHEREAS the Municipal Council of the Town of Morinville is desirous of complying with the request of the said Bank and of cancelling the said debentures issued under the authority of By-law No. 1 as aforesaid, and of issuing new debentures in substitution thereto; and

WHEREAS for the purposes aforesaid it is necessary and expedient that the debt of $10,000,00 be created and that the said sum of $10,000,00 be borrowed by means of the issue of debentures of the Town of Morinville for an amount not exceeding that sum, and the said sum should be repayable within period of Nineteen (19) years from the first day of August, A. D. 1913 and bear interest at the rate of six (6) per cent per annum and shall be repayable annually in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of nineteen years during which the debentures are to run; and

WHEREAS the amount of the whole rateable property in the Town of Morinville, according to the last revised assessment roll is $199,907; and

WHEREAS the total amount of the existing debenture debt of the said Town of Morinville is $10,000,00 issued in virtue of By-law No. 1 of the said Town; and

WHEREAS it is expedient that this By-law should take effect on the day of the final passing thereof.

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of Morinville duly assembled, enacts as follows:—

1. The Mayor and Secretary-Treasurer of the Town of Morinville are hereby authorised and empowered to borrow for the purpose aforesaid in the name and on behalf of the Town, the sum or sums not exceeding in the aggregate the sum of Ten Thousand Dollars ($10,000,00) and to issue one or more debentures of the Town for such sum or sums borrowed.
2. The said indebtedness and the debenture or debentures issued in respect thereof shall be repayable over a period of nineteen (19) years from the first day of August, A. D. 1913 and such debentures shall bear interest at the rate of six (6) per cent per annum from such date and will be repayable by annual instalments over the period of nineteen years in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years during which the debentures are to run.
3. This By-law shall take effect on the final passing thereof.
4. During the currency of the said debentures there is hereby imposed and there shall be raised and levied annually a special general rate of all rateable property in the municipality at the same time and in the same manner as the ordinary general municipal taxes, a sum sufficient to meet the amount of the annual payment of principal and interest due in each year in respect of the said debentures.
5. Thereas there has been already issued by the Town in terms of By-law No. 1 debentures to the value of Ten Thousand Dollars ($10,000,00 which have been hypothecated to the Royal Bank of Canada; and WHEREAS the said Royal Bank of Canada has requested that the debentures issued in terms of By-law No. 1 should be varied as regards the method of repayment, and it has been arrenged that the debentures to be issued hereunder should be substituted for those now held by them as aforesaid; IT IS RESOLVED that on the issue of the debentures to be grauted hereunder and the delivery of same to the Royal Bank of Canada, the debentures issued in terms of By-law No. 1 as aforesaid shall be cancelled, and the cancellation entered in the Debenture Register of the Town.
6. The votes of the burgesses for and against this By-law shall be taken at the office of the Secretary-Treasurer in the Town of Morinville on Monday, the 16th. day of June, A. D. 1913 between the hours of 10 o'clock in the forenoon and 7 o'clock in the afternoon.
7. For the purpose of taking such votes, the following person is appointed Returning Officer:— J. B. DALPHOND.
8. The Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville at the hours of 11 o'clock a. m. on Monday, the 2nd. day of June, A. D. 1913 is hereby fixed as the place where and the time when the Mayor will be present to make such proper appointments as may be required to make of the persons to attend at the polling place and at the final sunning up of the votes by the Returning Officer on behalf of the persons interested in promoting or opposing the passing of this By-law.
9. The office of the Secretary-Treasurer of the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Friday, the 20th. day of June A. D. 1913 is hereby fixed as the place and time where and when the Returning Officer will sum up the number of votes given for and against this By-law.

PASSED provisionally in Counthis 20th day of May, A. D. 1913.

AUG. FORGET, Mayor.

J. B. DALPHOND. Secretary-Treasurer

PUBLIC NOTICE is hereby given that the above is a true copy of a proposed By-law which has been introduced and which may finally be passed in the event of the assent of the burgesses being obtained thereto within four weeks of the voting thereon; and that upon the day, namely, Monday, the 16th. day of June, A.D. 1913 and the place, namely, the Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville, fixed for the taking of the votes of the burgesses thereon, the voting will be held between the hours of 10 a. m. and 7 p. m.

J. B. DALPHOND, Returning Officer.

BY-LAW No. 3.

A By-law to provide, by the issue of debentures, for the sum of Six Thousand Dollars ($6000.00) for the purpose of opening up streets, grading streets, constructing sidewalks and digging ditches in the Town of Morinville, in the Province of Alberta: and

WHEREAS the Municipal Council of the Town of Morinville is desirous of opening up streets, grading streets, digging ditches and constructing sidewalks within the boundaries of the said Town; and

WHEREAS it has been duly estimated that for the purposes aforesaid it will be necessary to provide the sum of $6000.00; and

WHEREAS the said Council deem it advisable that the said sum of $6000.00 should be borrowed by means of the issue of debentures of said sum, instead of paying the same out of current revenue; and

WHEREAS for the purposes aforesaid it is necessary and expedient that a debt of $6000.00 be created and that the said sum of $6000.00 should be borrowed by means of the issue of one or more debentures of the Town for an amount not exceeding that sum should be repayable within a period of Twenty (20) years from the date of the debentures to be issued therefor, and bear interest at the rate of six (6(per cent and shall be repayable annually in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of twenty years during which the debentures are to run; and

WHEREAS the amount of the whole reteable property in the Town, according to the last revised assessment roll is $199,907; and

WHEREAS the total amount of the existing debenture debt of the Town is Ten Thousand Dollars ($10,000.00) and is for local improvement debts secured by special assessment; and

WHEREAS it is expedient that this By-law should take effect on the day of the final passing thereof;

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of Morinville enacts as follows:—

1. The Mayor and Secretary-Treasurer of the Town of Morinville are hereby authorized and empowered to borrow for the purposes aforesaid in the name and on behalf of the Town, the sum or sums not exceeding in the aggregate the sum of Six Thousand Dollars ($6000.00) and to issue one or more debentures of the Town for such sum or sums borrowed.
2. The said indebtedness and the debenture or debentures issued in respect thereof shall be repayable over a period of twenty years from the first day of July, A. D. 1913 and such debentures shall bear interest at the rate of six (6) per cent per annum from such date and will be repayable by annual instalments over the period of twenty years in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years during which the debentures are to run.
3. This By-law shall take effect on the final passing thereof.
4. During the currency of the said debentures there is hereby imposed and there shall be raised and levied annually a special general rate of all reteable property in the municipality at the same time and in the same manner as the ordinary general municipal taxes, a sum sufficient to meet the amount of the annual payment of principal and interest due in each year in respect of the said debentures.
5. The votes of the burgesses for and against this By-law shall be taken at the office of the Secretary-Treasurer in the Town of Morinville on Monday, the 16th. day of June, A.D. 1913 between the hours of 10 o'clock in the forenoon and 7 o'clock in the afternoon.
6. For the purpose of taking such votes, the following person is appointed Returning Officer:— J. B. DALPHOND.
7. The Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Monday, the 2nd day of June, A.D. 1913 is hereby fixed as the place where and the time when the Mayor will be present to make such proper appointments as may be required to make of the persons to attend at the polling place and at the final summing up of the votes by the Returning Officer on behalf of the persons interested in promoting or opposing the passing of this By-law
8. The office of the Secretary-Treasurer of the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Friday, the 20th. day of June, A. D. 1913 is hereby fixed as the place and time where and when the Returning Officer will sum up the number of votes given for and against this By-law.

PASSED provisionally in Council this 20th day of May, A.D. 1913.

AUG. FORGET, Mayor.

J. B. DALPHOND, Secretary-Treasurer.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the above is a true copy of a proposed By-law which has been introduced and which may finally be passed in the event of the assent of the burgesses being obtained thereto within four weeks of the voting thereon; and that upon the day, namely, Monday, the 16th. day of June, A. D. 1913 and the place, namely, the Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville, fixed for the taking of the votes of the burgesses thereon, the voting will be held between the hours of 10 a. m. and 7 p. m.

J. B. DALPHOND, Returning Officer.